



Section C : Comptabilité, vérification du crédit et attestation

C1. Comptabilité

Le demandeur certifie qu'il a en place un système de comptabilité approprié pour enregistrer avec exactitude et faire le suivi des achats, de l'entreposage, et de l'utilisation des ingrédients laitiers obtenus aux prix des classes spéciales dans des recettes de produits préalablement approuvées par la CCL. Dans le doute, le demandeur devra se référer aux pratiques comptables recommandées ci-dessous :

Pratiques comptables recommandées

Ventes: le système informatique intégré doit comprendre

- Une numérotation séquentielle des factures qui doivent être datées
- Des sommaires mensuels de production et/ou de ventes (ventes par unité)
- Compte débiteur et balance de vérification
- Journal de caisse (paiement rapportés par les clients)

Rapports d'inventaire/d'utilisation

- Comptes distincts pour tous les ingrédients laitiers (subdivisés pour les achats avec permis et sans permis)
- Relevés d'inventaire physique (relevé de sauvegarde)
- Comptes d'inventaire permanent (ingrédients laitiers) (registres d'achats et d'utilisation)
- Système de nomenclature

Production/perte

- Production quotidienne et mensuelle par produit fini
- Rapports de perte (pour les pertes excessives)

C2. Vérification de crédit

Dans le but d'évaluer la stabilité financière du transformateur secondaire qui fait une demande au Programme de permis des classes spéciales de lait, celui doit autoriser la CCL à obtenir à sa discrétion toute information qui pourrait lui être nécessaire de diverses sources (p. ex : institution financière, agence d'évaluation du crédit, bureau de crédit) et chacun de ces établissements est autorisé par la présente à fournir cette information à la CCL. Il est entendu que les informations fournies par le transformateur secondaire en vertu de la présente demande ainsi que tout autre renseignement que la CCL obtiendra sur le transformateur secondaire, peuvent être recueillis et divulgués à une tierce partie aux fins de suivi, de vérification et d'exécution des modalités au Programme de permis des classes spéciales de lait.

C3. Consentement et attestation :

En soumettant cette demande, le demandeur consent aux exigences du processus de demande et affirme que toutes les informations ci-dessus sont véridiques et exactes.

Pour de plus amples informations sur le programme, communiquez avec:

Commission canadienne du lait
Édifice 55, promenade de la CCN
Ferme expérimentale centrale
960, avenue Carling
Ottawa ON K1A 0Z2

Numéro sans frais : 1-866-366-0676
Courriel: applications.demandes@cdc-ccl.gc.ca
Site Web: www.cdc-ccl.ca/fr